

Déclaration liminaire de la FNEC FP FO

Notre déclaration abordera la situation générale et des questions relatives au fonctionnement du CTM. Nous nous exprimerons par ailleurs sur chacun des points à l'ordre du jour.

A quelques semaines d'échéances politiques majeures, pour lesquelles FO rappelle qu'elle ne donnera aucune consigne de vote, ni au premier ni au second tour, nous tenons à rappeler la peine actualité des revendications des personnels que nous portons depuis des mois.

C'est la raison pour laquelle la FNEC FP-FO appelle les personnels de l'Éducation nationale à se mobiliser le 7 mars par la grève et en s'associant aux manifestations, en particulier à la manifestation nationale de Paris le 7 mars prochain aux côtés des fédérations FO, CGT et SUD des hospitaliers et territoriaux, de la fédération autonome des personnels territoriaux et du SNUTER-FSU. Elle les appelle à se mobiliser aux côtés de la plupart des secteurs de la Fonction publique d'État, des personnels de la Sécurité sociale (fédérations FO et CGT), des personnels de l'Action sociale (FNAS-FO et CGT...), de Pôle Emploi et d'EDF.

Le 7 mars les fédérations FO, CGT et SUD de la santé et des territoriaux appellent à la grève et à la manifestation pour l'abandon de la loi Touraine et des Groupements Hospitaliers de Territoires.

Le 7 mars, ce n'est pas seulement de la défense de l'hôpital et des revendications des personnels de la santé qu'il s'agit.

Tous les fonctionnaires sont concernés, ceux de l'Éducation nationale comme les autres, par la revendication d'augmentation des salaires.

Ce n'est pas la pseudo revalorisation PPCR qui peut régler la question. D'ailleurs les personnels ont en ce mois de janvier bien vu que l'augmentation de la retenue pour pension, certes décidée en 2010, mais appliquée sans discontinuer depuis 2012, et conjuguée au blocage du point d'indice pendant 6 ans, a pour effet la baisse du salaire net et que l'ajout de quelques points d'indice du PPCR ne compenseront pas, loin s'en faut, les pertes subies.

Tous les fonctionnaires sont concernés par le maintien des services publics nationaux contre la régionalisation-territorialisation, alors que certains, de divers bords politiques, s'appuyant sur les lois de décentralisation, appellent notamment à la mise en place d'agences régionales de l'Éducation, et au transfert complet des lycées professionnels et de leurs personnels aux régions, ceci sans compter le transfert de la présidence du CA à une personnalité extérieure .

Tous les fonctionnaires sont concernés par la défense du statut général de la Fonction Publique et des statuts particuliers, et l'exigence de créations de vrais postes, occupés par des personnels sous statut, qui dans l'Éducation nationale se traduisent par la baisse des effectifs dans les classes.

La mise en œuvre combinée des PEdT et de la réforme de l'évaluation qui prétend notamment évaluer notre capacité à « coopérer » avec les associations des parents d'élèves et les mairies, nous fragilisent et menacent l'existence de l'école républicaine. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons organisé des rassemblements dans toute la France le 1er février, pour revendiquer l'abandon de la réforme en s'appuyant sur les milliers de signatures et les centaines de prises de position d'assemblées s'exprimant dans ce sens.

Comme tous les salariés de ce pays, nous sommes inquiets quant au devenir de la Sécurité Sociale et de notre système de soins déjà bien mis à mal, alors que le gouvernement actuel n'a pas été en mesure de faire face à l'épidémie de grippe. Comme tous les fonctionnaires, tous les salariés, nous voulons défendre la Sécurité sociale dans le collimateur des banques, des assurances privées et de leurs porte-parole au plan politique.

En 2016, nous étions partie prenante de la mobilisation contre la loi «travail» qui remet en cause toutes les garanties collectives dans le privé comme dans le public. Tout le monde peut entendre que la page est loin d'être tournée. Il est en tout état de cause indispensable de se mobiliser si nous voulons être entendus aujourd'hui et demain.

Venons-en à nos remarques et demandes concernant le fonctionnement du CTMEN.

Tout d'abord nous tenons à remarquer que le décret publié le 1er février portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Education nationale comporte dans ses visa l'avis du CTM, ce qui est certes réglementaire. Mais ce décret diffère de celui soumis au CTM le 16 novembre dernier, sur lequel le CSFPE avait par ailleurs émis un avis défavorable. Nous demandons donc des explications et la raison pour laquelle ce décret n'a pas été à nouveau soumis à l'avis du CTM sous la forme sous laquelle il a été publié, ce qui constitue un précédent.

Nous demandons d'une part être consultés, mais de plus qu'il nous soit bien confirmé que les projets d'arrêtés sur l'évaluation des différentes catégories de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation seront soumis au CTM. Il nous semble tout à fait légitime que sur une question d'une telle importance le CTM ait la possibilité de débattre et de se prononcer sur chacun des projets de grille et de compte-rendu d'évaluation.

Enfin nous demandons que l'engagement pris, à notre demande, lors du CTM de juillet 2016, confirmé en septembre dernier, que le CTM soit destinataire d'une information sur les titularisations, ajournements, licenciements et démissions des stagiaires au cours de l'année 2015-2016, soit tenu. Les délais nécessaires pour le ministère à la collation des données statistiques nous semblent avoir été, sauf erreur, suffisants.